BURKINA FASO

IV è REPUBLIQUE

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

PREMIERE LEGISLATURE

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

LOI N° 29 / 94 / ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 30 DECEMBRE1993 , ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL PIELA - BILANGA.

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01/ADP du 17 Juin 1992 ,
portant validation du mandat des Députés .

A délibéré en sa séance du 25 Mai 1994
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'Accord de Prêt N°F/BUF/DRU/93/20 conclu entre le Burkina Faso et le Fonds Africain de Développement (FAD) pour le financement du Projet de Développement Rural Piéla - Bilanga .*

Article 2 : *La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat .*

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou , le 25 Mai 1994.

Le Secrétaire de Séance | ***Le Président***

Robert Francis COMPAORE -/ | ***OUEDRAOGO Salfo Théodore-/***
PREMIER VICE - PRESIDENT